

# Le Commerce

## RADIO TÉLÉVISION



## ÉQUIPEMENT MÉNAGER

*Lisez*  
DANS CE NUMÉRO

### RADIO-TÉLÉVISION

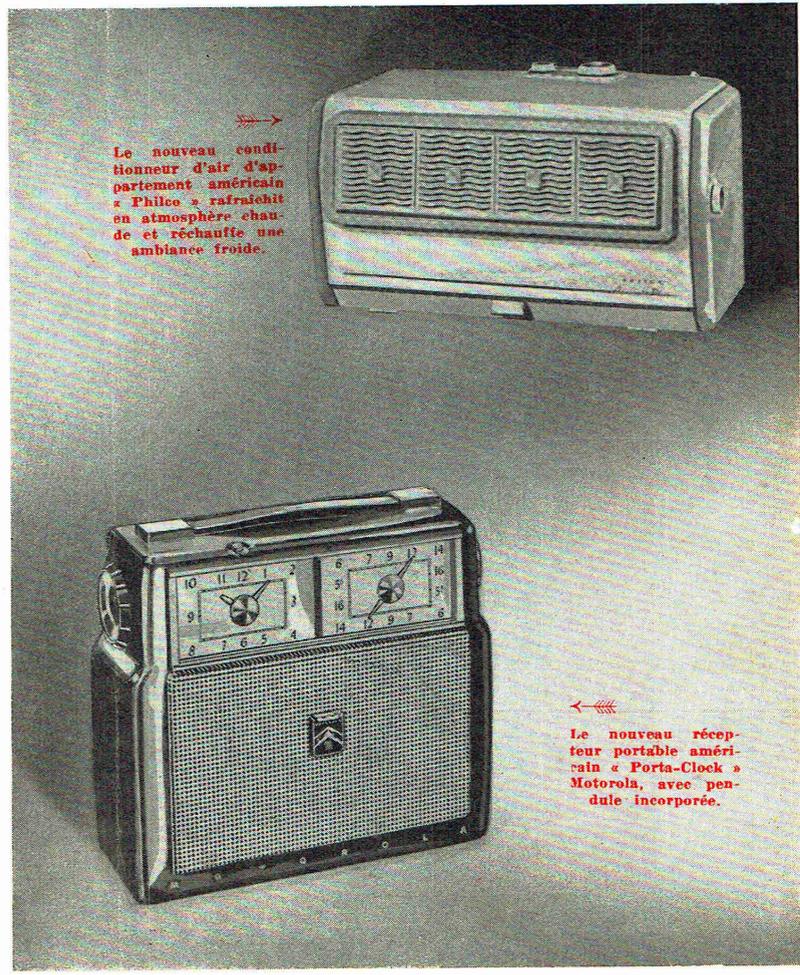
- |   | Pages           |
|---|-----------------|
| ● Editorial : La retransmission du couronnement de S.M. la Reine Elizabeth II ..... | 351             |
| ● Horaire et technique de la retransmission du couronnement.                        | 352             |
| ● Echos et nouvelles .....  | 353             |
| ● Tribune libre .....   | 353             |
| ● Le choix des antennes TV 355 et   | 356             |
| ● Le tube EL84 ....   | 356, 360 et 361 |
| ● Tableau de remplacement des tubes .....   | 358             |
| ● Radio-service .....   | 358             |
| ● Télé-service .....  | 360 et 361      |
| *   |                 |
| ● Les pages du S.C.R.E.M.   | 362 et 364      |

### ÉQUIPEMENT MÉNAGER

- Extension du crédit pour l'appareillage électro-ménager ... 363
- Echos et nouvelles .....
- La machine à laver la vaisselle 366
- Chez les constructeurs .. 366 et 367
- A l'étranger .....

### INFORMATIONS OFFICIELLES

- Informations professionnelles .. 368
  - Législation sociale .....
  - Questions économiques .....
  - Obligations fiscales .... 370 et 371
- \*
- Bibliographie .....
  - Petites annonces .....



Le nouveau conditionneur d'air d'appartement américain « Philco » rafraîchit en atmosphère chaude et réchauffe une ambiance froide.

Le nouveau récepteur portable américain « Porta-Clock » Motorola, avec pendule incorporée.

ELLE TIENT  
LE COUP...



Monsieur Pile

LA PILE LECLANCHÉ

CHASSENEUIL-DU-POITOU (VIENNE)

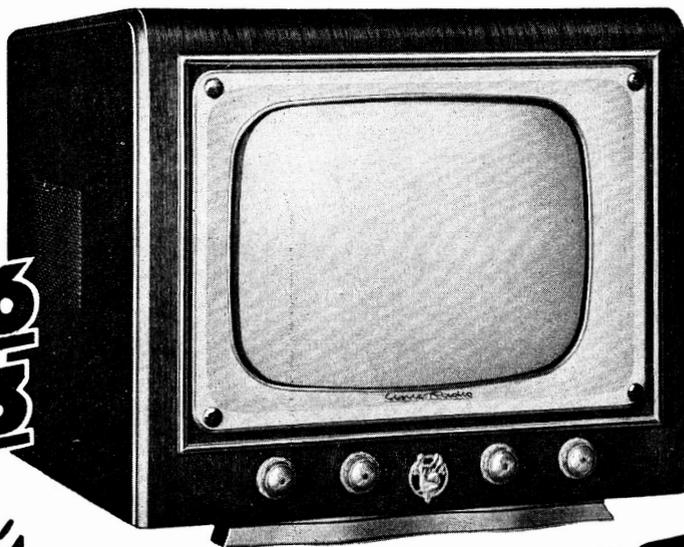
PUBL. RAPPY

L-4

FOIRE DE PARIS - Hall Radio - Stand N° 10.577

# Téléviseur **UNIC-RADIO**

**SIRIUS 36**  
**ORION 43**



*Les derniers nés  
de la technique*

# **RIBET-DESJARDINS**

LES MOINS CHERS DES POSTES DE LUXE :

- Stabilité et finesse de l'image.
- Haute sensibilité (réception jusqu'à 80-90 Kms).
- Présentation et fini impeccables.
- Garantie effective et "SERVICE" de qualité.
- Vente à crédit simplifiée.
- Stage en usine de nos distributeurs.

Notre service Technico-Commercial est constamment prêt à vous apporter son appui.



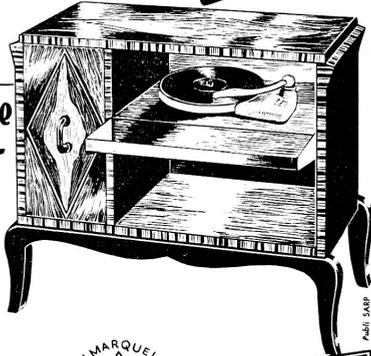
*Les Spécialistes européens de l'Électronique*

13, RUE PÉRIER, MONTROUGE (SEINE) ALE. 24-40-41

**Suivez vos clients!**

**le meuble tourne-disques**

est le complément indispensable du récepteur radio



185, RUE SAINT-MAUR - PARIS-X<sup>e</sup> - Téléphone: BOT. 23-08  
FOIRE DE PARIS - Hall de la Radio - Stand 10.630

*Où le Courant n'est plus*  
**LA VENTE D'UN POSTE CIREF s'impose**



COFFRETS ALIMENTATION SECTEUR pour postes à PILES

Gamme très complète de postes secteur  
REVENDEURS, demandez prix et conditions

**CIREF**  
3, R. J. MOREAS - PARIS 17<sup>e</sup> - GAL - 76 - 54

POSTES D'INTERIEUR à piles, 4 et 6 lampes économiseur, éclairage de cadran mixtes, accu et secteur 6 - 12 - 24 Volts consommation très réduite



Publi SARP

**Toutes les ANTENNES de TÉLÉVISION**

POUR CHAQUE PROBLÈME NOUS TROUVERONS LA SOLUTION QUI VOUS DONNERA SATISFACTION

7 modèles éprouvés à votre disposition

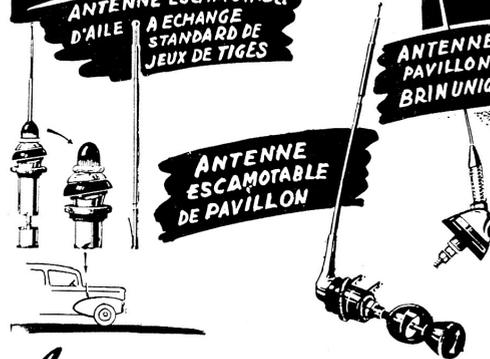
FABRICATION ENTièrement LAITON supprimant toute corrosion  
CONSTRUCTEUR - INSTALLATEUR

**Toutes les Antennes Autos**

ANTENNE ESCAMOTABLE D'AILE A ECHANGE STANDARD DE JEUX DE TIGES

ANTENNE DE PAVILLON A BRIN UNIQUE

ANTENNE ESCAMOTABLE DE PAVILLON



*Le Spécialiste des Antennes*

**SYMA**

89, RUE S<sup>t</sup>MARTIN-PARIS-TEL-ARC 53-42

Publi SARP

**STOCK FORMIDABLE DE MATÉRIEL**

U.S.A. - ANGLAIS - ALLEMAND FRANÇAIS

Des prix incroyables

Listes avec prix envoyées gratuitement sur demande à

44, Bd du Temple PARIS-XI<sup>e</sup> **RADIO-DÉPOT** Téléphone : ROquette 84-06  
A 50 MÈTRES DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

# La retransmission du couronnement de S. M. la Reine Élisabeth II

## Quelques chiffres évocateurs !

**O**N annonce que quelque 450 commentateurs de télévision et radio reporters décriront les fastes du Couronnement au public du monde entier !

Depuis fin 1952, techniciens de la B.B.C. et des P.T.T. de Grande-Bretagne travaillent à établir des circuits pour la radiodiffusion et la télévision, ainsi que les 800 lignes nécessaires pour les microphones, la signalisation, les casques d'écoute, indispensables au relai des commentaires à partir de différents points sur l'itinéraire du défilé.

## Reportages sonores du « Couronnement »

La B.B.C. diffusera la cérémonie en 44 langues.

De leur côté, la R.T.F., l'I.N.R. et les radios autrichienne, norvégienne et allemande enverront leurs reporters travailler avec l'équipe de la B.B.C.

De plus, la radio suisse de langue française relaiera le Sacre retransmis par la R.T.F. ; la Radio italienne relaiera l'émission italienne de la B.B.C. De même, la Grèce avec Radio Athènes, la Radio turque, la Radio yougoslave retransmettront également les émissions dans leurs langues respectives diffusées par la B.B.C. D'autres radiodiffusions mondiales (norvégienne, flamande, néerlandaise, portugaise, suisse, suédoise, japonaise, américaine, etc.) exécuteront également des reportages indépendants d'autres radios ! C'est dire toute l'importance des émissions radiodiffusées du couronnement !

## Transmissions télévisées des cérémonies

Là surtout, la prouesse technique des transmissions télévisées le dispute à l'intérêt prodigieux d'une telle expérience pour l'avenir international de la Télévision franchissant dès lors, aisément, les frontières... (1).

En ce qui concerne spécialement la France, sa situation géographique et aussi la valeur de ses réalisations techniques l'ont fait désigner comme le pivot des relais intereuropéens, et le succès très probable de l'expérience confirmera cette prérogative (2).

Cela signifie pour l'industrie française, très prochainement, un renouveau du démarrage de la production de téléviseurs...

## Conclusion

Parallèlement ou mieux corollairement à l'intérêt technique des fêtes du « couronnement », cet événement ainsi radiodiffusé et télévisé doit donner aux radioélectriciens une raison plus que suffisante, en ces temps difficiles, de ne pas désespérer de la Radio et de la Télévision...

Georges DUFOUR.

Publié sous le patronage du Syndicat  
National du Commerce Radio-Electrique  
et de l'Équipement ménager

PAR

LES ÉDITIONS TECHNIQUES  
ET PROFESSIONNELLES  
G. DUFOUR

18 bis, VILLA HERRAN - PARIS (XVI<sup>e</sup>)  
C.C.P. 699-67 PARIS - Tél. : TRO. 22-82

(1) Voir détails page 352.

(2) Le 25 avril en soirée, j'ai pu, sur le récepteur TEVEA 43 cm, recevoir parfaitement du music-hall britannique (405 l. converti en 819 l.). — G. D.

# Echos et Nouvelles

## Quatre films télévisés du « Couronnement »

Trois films préparés par les Services de Télévision de la B.B.C. seront vus également de spectateurs à l'étranger. Ce sont trois films spéciaux ayant trait au Couronnement : « Lorsque la Reine sera sacrée », film sur les préparatifs du Couronnement, qui passera à la télévision anglaise le 11 mai ; « La seconde Elizabeth » film de la vie de la Reine depuis le couronnement de ses parents, suivra le 18 mai ; enfin la B.B.C. diffusera le 25 mai « What is the Crown », film sur la signification de la Couronne.

Le 15 juin, passera un film de 75 minutes sur les réjouissances qui auront marqué le Sacre de la Reine dans les territoires du Commonwealth et de l'Empire.

## Aux Foires de Lille et de Lyon

Ces importantes expositions qui viennent de fermer leurs portes ont démontré le développement croissant des sections réservées à l'appareillage électrodomestique.

A la journée de la « Radio Télévision » lilloise, M. Gardellin, directeur du cabinet de M. Hughes, secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a déclaré en fin du banquet traditionnel :

« Actuellement trois émetteurs français alimentent 30 000 téléviseurs. En 1953, la naissance de trois nouveaux émetteurs, Strasbourg, Lyon et Marseille (notons la promesse...), et le renforcement des installations parisiennes et lilloises permettront d'envisager alors 3 millions de téléspectateurs... Le but final est d'avoir quarante émetteurs, il en coûtera 25 milliards, la fabrication mensuelle, actuellement de 5 000 téléviseurs, passera à 20 000... »

## Sus à la suppression de Lille-III

De nombreux auditeurs de la région lilloise, par le truchement de l'Association de Radio et de Télévision du nord de la France protestent contre cette suppression intempestive, d'autant plus que dans les agglomérations de Lille, Roubaix et Tourcoing, l'émission de Paris-Inter sur 1 829 m est à peu près inaudible !...

## La 1 000<sup>e</sup> édition du Journal Télévisé

On a célébré récemment, à la Télévision française, la millième édition du Journal télévisé : trois ans d'efforts.

1 000 km de pellicule enregistrée. N'oublions pas que le Journal télévisé comporte vingt minutes d'émission par jour, consacrées surtout aux reportages nationaux et internationaux.

## Comparaison des réalisations en France et à l'Etranger

Aux Etats-Unis, il y a 20 millions de téléviseurs, 120 stations et 63 zones urbaines principales. Les téléspectateurs de certaines grandes villes ont le choix entre 7 programmes différents. Il a suffi de 7 ans pour mener à bien ces réalisations.

Au Royaume-Uni, on compte 2 millions de téléspectateurs et le développement actuel montre qu'il y en aura 8 à 9 millions dans quelques années ; 5 stations diffusent un programme unique qui peut être capté par 75 0/0 des habitants. Lorsqu'il sera terminé, le réseau comptera 12 stations et desservira 95 0/0 de la population. Les 20 autres stations disponibles selon le Plan de Stockholm pourront diffuser un second programme. La largeur de bande vidéo n'excède pas 3 Mc/s.

En France, du fait de la haute définitive, la bande passante doit être voisine à 10 Mc/s et la couverture du territoire exige 45 émetteurs, soit 4 fois plus qu'en Grande-Bretagne pour une superficie double. Le réseau français coûtera 6 fois plus cher à installer que le réseau britannique et ne pourra donner qu'un seul programme. Le choix des 819 lignes au lieu des 405 lignes nécessite 45 stations au lieu de 12, à cause de la fréquence élevée des ondes portuses nécessaires.

Telles sont les conclusions formulées par M. Boutry dans une conférence faite récemment à la Société des Ingénieurs civils de France. La moitié de la population française étant concentrée dans 20 départements, il conviendrait d'équiper d'abord les régions à forte densité de population.

## TRIBUNE LIBRE (1)

### A PROPOS DU "CRÉDIT"

M. Frey, de Reims, distributeur Philips, nous écrit :

« Messieurs,

Permettez-moi de vous signaler une petite erreur dans votre article « L'Administration et les ventes à crédit ». Vous dites : « En général, le taux d'intérêt demandé est de 15 à 20 0/0. » Le mot intérêt est impropre dans ce cas, les 15 à 20 0/0 comprennent des frais et la couverture du risque. L'intérêt pour l'avance d'argent n'est, au fond, qu'un accessoire.

D'autre part, le pourcentage dont le prix comptant est majoré ne pourrait de toute façon pas être qualifié de taux d'intérêt : il s'agit bien d'une majoration de 20 0/0. Et s'il s'agissait de 20 0/0 sur 12 mois, cela correspondrait à un taux d'intérêt de 40 0/0 : c'est vraisemblablement ce qui inspire « Le Monde » (2).

Enfin, parmi les frais que vous énumérez, pratiquement il faut ajouter la garantie : il est bien évident que dans la pratique on ne peut réclamer à un client qui paye à crédit, quoi que ce soit en cas de réparation, la main-d'œuvre et les lampes après 3 mois restant à la charge du vendeur.

Enfin, nous voulons profiter de la présente pour vous dire notre regret de ne pas voir dans votre article, à côté de craintes que nous partageons tout autant que vous, qu'au moins une réglementation de la vente

à crédit apporte les avantages qui sont acquis dans un certain nombre de pays.

En général, à l'étranger, la loi prévoit que le contrat de vente doit préciser, dans le cas où l'acheteur se trouverait dans l'impossibilité de payer, à quelles conditions le matériel sera repris (remboursement partiel lorsqu'une forte partie est payée), mais en échange la loi précise que le matériel reste la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement, la revente du matériel impayé constitue un acte délictueux passible de correctionnelle ; ceci diminue considérablement le risque de la vente à crédit et permet en conséquence d'en réduire les frais.

En vous remerciant d'avoir attiré l'attention des lecteurs sur cette importante question, et comptant que vous interviendrez auprès des parlementaires lorsque la loi viendra en discussion.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos sentiments dévoués. »

(1) Les articles publiés en tribune libre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

(2) Tout à fait d'accord sur la remarque concernant l'impropriété du terme « taux d'intérêts » consacré. En effet, le décret projeté (et notre éditorial du N° 67) parle bien du « coût du crédit » comprenant divers facteurs que nous dénombrons ensuite... (N.d.l.d.).



Pour les  
déplacements, les voyages,

## FOX LE POSTE A PILES SANS REPROCHE

4 l. DK 92, 1 T 4, 1 S5, 3 Q4, 2 g. : PO et GO-HP. Ti-  
conal 13 cm. - Cadre incorporé Ferroxcube, Piles Standard  
(1 de 67,5 V. et 2 de 1,5 V.) Coffret polystyrène 2 tons -  
Poignée extensible. Dimensions : 240 x 160 x 65. Poids :  
1 kg. 500. Accessibilité intérieure de l'appareil instantanée  
pour le changement des piles.

UN GRAND LUXE DE QUALITÉS ET DE PRÉSENTATION  
UN PRIX MODESTE : 14.700 Fr. COMPLET AVEC PILES

Notices DV adressées franco



# Radialva

ETS VÉCHAMBRE FRÈS 1, RUE J.J. ROUSSEAU - ASNIÈRES (SEINE) GRÉ. 33-34

*Ramenez vous  
vos cheminées vous même?!*

*Non! alors*

ADRESSEZ VOUS  
A UN SPÉCIALISTE  
POUR L'INSTALLATION  
DE VOS ANTENNES

**R.E.T.** 10 RUE PERGOLESE  
PARIS 16° - KLE 00-27

## DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE DE MATÉRIEL PROFESSIONNEL

EMETTEURS - RÉCEPTEURS, GÉNÉRATEURS  
COMMUTATRICES, LAMPES ÉMISSION-RÉCEPTION,  
PIÈCES DÉTACHÉES DIVERSES

**10.000 ARTICLES EN STOCK**

Envoi gratuit sur simple demande à

**CIRQUE - RADIO** | **RADIOHOTEL-de-VILLE**  
24, boulevard des Filles-du-Calvaire | 13, rue du Temple, PARIS-IV<sup>e</sup>  
PARIS-XI<sup>e</sup>  
Téléph. : VOLtaire 22-76 et 22-77 | Téléphone : TURbigo 89-97  
Métro : Filles-du-Calvaire et Oberkampf | A 50 m. du Bazar de l'Hôtel-de-Ville

EXPOSITION ALLEMANDE  
"TRANSPORTS ET  
COMMUNICATIONS"  
20 JUIN - 11 OCTOBRE  
MUNICH 1953



Renseignements : Deutsche Verkehrsausstellung, München 12, Theresienhöhe 14

# Le choix rationnel de l'antenne de télévision

## 1) La « qualité » d'une antenne

Dans un endroit déterminé, le choix d'une antenne doit obéir à deux conditions :

1° L'antenne doit être de la meilleure qualité intrinsèque possible ;

2° Ses caractéristiques doivent être adaptées aux conditions de réception à l'emplacement du téléviseur.

La première condition ne donne lieu à aucune difficulté : il suffit de se procurer l'antenne chez un fabricant consciencieux et compétent. Dans ce cas l'antenne, pour le type choisi, possédera le maximum de qualités que l'on peut attendre, d'elle. Ces qualités ne sont pas uniquement d'ordre électrique, comme la sensibilité, la directivité, l'adaptation correcte des impédances antenne-récepteur et la largeur de bande. Il y a lieu également, de tenir compte des qualités mécaniques : solidité de l'assemblage, résistance au vent et aux autres agents atmosphériques comme l'humidité par exemple, rigidité évitant les vibrations, fixation bien étudiée, possibilité éventuelle d'orientation, etc.

Par contre, c'est de l'installation que dépend le choix du type qui convient et ce choix est beaucoup plus difficile qu'on le croit généralement. Il existe des centaines de types différents d'antennes, peut-être même des milliers. Chaque antenne convient dans un cas déterminé où elle fera merveille tandis que dans un autre cas elle donnera des résultats déplorables.

Il ne faut pas s'imaginer que le choix ne dépend que du nombre de ses éléments par exemple. Croire qu'une « dix éléments » sera toujours supérieure à une « trois éléments » c'est commettre une grave erreur. A qualité de fabrication égale, l'antenne la plus « importante » et, par conséquent, la plus chère, n'est pas forcément celle qui donnera les meilleurs résultats tout comme, de toute évidence, le remplacement sur un poste, d'une simple triode 6J5, par une 807, n'améliore pas automatiquement les résultats obtenus.

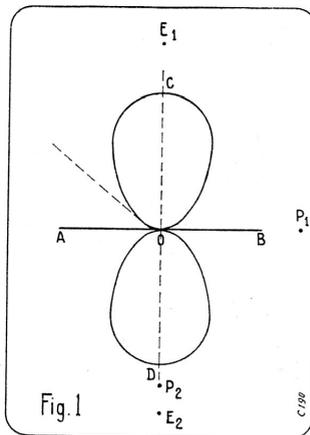
## 2) Les conditions de réception en France

Malgré l'infinité des cas particuliers qui se présentent actuellement

en France et dans les autres pays, nous allons en tenter une classification.

Le cas le plus simple est celui d'une région dans laquelle il n'y a qu'une seule émission, comme c'est le cas de Paris et ses environs, ou Lille et ses environs. Entrent en ligne de compte : la sensibilité, la largeur de bande, l'élimination des parasites. La première dépend évidemment du lieu. Si celui-ci est tout proche de l'émetteur (par exemple dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris) et qu'il « voit » la Tour, une antenne très simple suffira : un doublet sans aucun élément parasite. Inutile de faire faire des dépenses inutiles au client. Cette antenne s'installe facilement devant une fenêtre ou sur le balcon. Le câble de liaison est court et de ce fait il donne lieu à de faibles pertes.

Si, au contraire, on ne « voit » pas



l'émetteur, un immeuble étant interposé, ce n'est pas en augmentant le nombre des éléments que la situation s'améliorera. Dans un pareil cas, il faut toujours une antenne simple : un doublet avec, à la rigueur, un seul élément parasite, mais placé sur le toit de façon à assurer la « visibilité ».

Une antenne, qui ne « voit » pas l'émetteur, peut rattraper la perte de sensibilité en lui adjoignant de nombreux éléments parasites ; cependant elle ne recevra pas l'onde directe mais une onde réfléchie, donc,

image de mauvaise qualité avec doublement « fantômes ». Dans les mêmes conditions, à mesure que le récepteur s'éloigne de l'émetteur, on utilisera des antennes de plus en plus importantes depuis le 2 ou 3 éléments jusqu'aux 10 éléments à un étage et 20 éléments en deux étages. Le type Yagi est utilisé dans 99 0/0 des cas et convient parfaitement tant qu'une seule émission est disponible.

## 3) La largeur de bande

Au point de vue de la largeur de bande il va de soi que celle-ci doit être suffisamment grande (pour notre 819 lignes, il faut 15 Mc/s à 20 Mc/s) pour que toutes les fréquences son et image soient transmises uniformément. Par contre, la largeur de bande ne doit pas dépasser la valeur indiquée car une trop large bande pourrait occasionner la réception des parasites, d'émissions indésirables autres que la T.V. et fournir de toutes façons un rapport signal-souffle moins élevé.

Bien entendu, dans d'autres pays, la largeur de bande sera différente suivant le standard local. D'une manière générale, la courbe de réponse de l'antenne doit comporter une atténuation ne dépassant pas 5 0/0 sur toute l'étendue de la bande englobant l'image et le son.

## 4) Elimination des parasites

Ce problème donne lieu à de nouvelles difficultés. Les remèdes sont souvent partiels ou appliqués en diminuant certaines qualités de l'image. Le premier remède consiste à placer l'antenne dans un endroit où le champ des parasites est minimum. C'est généralement sur le toit de sa maison, ou sur celui d'une autre maison (si l'installation est possible dans ce cas) que l'on trouvera l'emplacement optimum.

La réduction des parasites s'effectuera ensuite en se basant sur deux propriétés de l'antenne :

- la directivité ;
- la largeur de bande.

a) **Directivité** : En général, les parasites proviennent d'une direction déterminée sur laquelle il y a un sens.

Si l'antenne est directive, il est possible de l'orienter de telle façon que la réception de parasites soit réduite dans une plus grande proportion que celle de l'émetteur. Examinons, par exemple, le diagramme de la figure 1 qui est celui d'une antenne doublet demi-onde, rectiligne ou repliée.

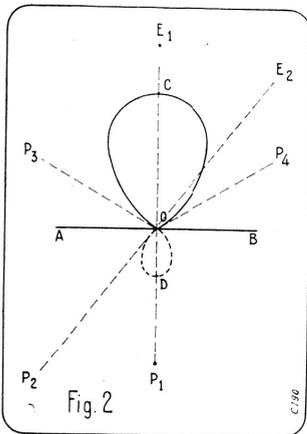
L'antenne est placée suivant la direction AB de sorte qu'elle reçoit le maximum de puissance lorsque l'émetteur est placé en E<sub>1</sub> ou en E<sub>2</sub>. Si le parasite se trouve exactement sur la ligne droite E<sub>1</sub> E<sub>2</sub>, par exemple en E<sub>2</sub> il est clair qu'il n'y a rien à faire avec une antenne possédant un diagramme dit **bidirectionnel** comme celui de la figure 1. Une seule

(Suite page 356)

# Le choix de l'antenne

(SUITE DE LA PAGE 355)

solution s'impose : adopter une antenne dont le diagramme ne présente qu'un seul lobe, comme c'est le cas de la figure 2. Le lobe unique est celui dessiné en traits pleins, OC.



L'antenne est orientée de telle façon que l'émetteur se trouve en  $E_1$  et le parasite en  $P_1$ . Il est clair que ce dernier sera éliminé et l'émetteur reçu à pleine puissance.

Si l'émetteur et le parasite ne sont pas opposés mais situés comme  $E_1$  et  $P_2$  ou  $E_2$  et  $P_3$  il y aura encore élimination de  $P_2$  ou de  $P_3$ . D'une manière générale tout parasite situé dans l'angle obtus  $P_3OP_1$  sera éliminé.

Soit maintenant le cas d'un émetteur  $E_2$  et d'un parasite  $P_1$ . Si l'on oriente l'antenne de façon que  $P_1$  soit éliminé (ou presque...)  $E_2$  sera disposé suivant une direction qui ne correspond plus au maximum de puissance reçue. Cependant, les résultats seront encore bons en raison de la réduction totale ou presque totale de la réception du parasite.

Dans le cas de nombreuses antennes un second petit lobe OD (fig. 2) représenté en pointillé subsiste. Si l'émetteur et le parasite sont en opposition, l'antenne ne sera plus orientée comme précédemment (cas d'un seul lobe) mais de façon à éliminer le parasite. Une disposition comme celle de  $E_2$  et  $P_2$  est à conseiller. Il y a diminution de la réception de  $E_2$  mais élimination de  $P_2$ .

Nous poursuivrons cette étude dans le prochain article. — M. L.

# Le tube EL 84

La qualité acoustique d'un récepteur présente, aujourd'hui, plus d'importance encore que son décor et la bonne présentation artistique de son cadran. La fidélité de modulation des émetteurs a fait, cette année, de sérieux progrès et nous aurons bientôt à suivre des stations à modulation de fréquence et des émetteurs de télévision plus nombreux.

Lorsque les constructeurs commencent à étudier les récepteurs, très souvent, ils adoptent pour la lampe finale qui alimente ce haut-parleur, une pentode, car la pentode est plus sensible, a un excellent rendement, en général, et surtout autorise l'emploi de la contre-réaction. Toutefois, pour employer ce procédé, assez merveilleux, pour arrondir les sons trop aigus, il ne faut pas être trop à court de puissance. Dans ce cas, la contre-réaction corrige convenablement les sons et les ramène aux justes proportions qu'ils avaient devant le microphone de l'émetteur.

En effet, pour apporter, à toutes ces difficultés, un remède efficace, il fallait pouvoir employer une pentode à forte pente, afin d'avoir la même finesse d'audition quelle que soit la puissance effectivement utilisée dans le haut-parleur.

C'est évidemment une pentode à forte pente que les constructeurs adoptent maintenant, et qui répond aux diverses exigences : la EL84 novale, que « Miniwatt-Dario » a spécialement étudiée pour pouvoir disposer d'une puissance de 12 watts à l'anode.

ce que l'on avait de façon usuelle auparavant. La réserve de puissance dont dispose ainsi le constructeur, avec une lampe standard, lui permet de faire usage de montage de contre-réaction très efficaces avec des taux importants.



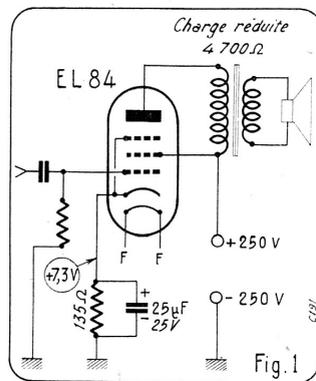
Fig. 2

Le diamètre de ce nouveau tube miniature étant de 22 mm, seulement, on a donc une grande puissance disponible pour un très faible encombrement sur le châssis (fig. 2).

Selon le même principe que celui de la figure 1, le tube EL 84 est aussi utilisé en push-pull, classe B et classe AB, dans les récepteurs de luxe, amplificateurs de salon, récepteurs combinés pour radio usuelle et modulation de fréquence sur ondes très courtes, téléviseurs grands modèles, etc., où la grande réserve de puissance est tout aussi nécessaire.

Dans les récepteurs à petit nombre de tubes, l'EL 84 permet, grâce à sa sensibilité (il se module complètement avec moins de 5 volts à la grille), d'obtenir, sans étage préamplificateur BF, le souffle étant pratiquement inexistant, un volume et une qualité inconnus auparavant.

(Suite page 360)



Elle s'utilise facilement (fig. 1) avec plusieurs modalités de fonctionnement qui permettent d'employer différentes adaptations selon le montage (haut-parleur de 4 700, 5 200 ou 7 000 ohms) et d'obtenir des puissances de sortie qui peuvent atteindre 5,7 watts, soit près du double de

ENFIN UNE  
**PLATINE 3 VITESSES**  
 DE GRANDE CLASSE !



MÉCANIQUE IMPECCABLE  
 MUSICALITÉ INCOMPARABLE



PRODUCTION

**— PATHÉ-MARCONI —**

PUBL. ROPY



... ET VOUS SAUREZ  
 COMMENT L'ON PEUT  
 VENDRE A

**CRÉDIT**

sans ennui!  
 sans risque!  
 sans formalité!

MIEUX QU'AU COMPTANT

La Foire de Paris décidera peut-être du succès de votre  
 prochaine saison. Vous y verrez des postes de toutes  
 les formes à tous les prix. Pensez que vous pourriez  
 tripler votre chiffre d'affaires en vendant à crédit.

**SERRET**

14, RUE TESSON, PARIS-X<sup>e</sup> - Tél. BOT. 23-08

FOIRE DE PARIS — Hall Radio-Télévision - Stand 10.576



PUBLI SARP

Vous qui vous intéressez  
 à l'**ÉLECTRICITÉ**  
 demandez un spécimen du



**E.T.P., 18 bis, Villa Herran, PARIS-XVI<sup>e</sup>**

Des milliers de "TOURISTES" sont  
 en fonctionnement dans le monde

**LE TOURISTE 53**

PORTABLE PILES ET SECTEUR  
 bénéfice de notre expérience dans son  
 RENDEMENT et sa PRÉSENTATION LUXUEUSE



**LE CAMPEUR** } PORTABLE A PILES  
 SEULES - PRIX  
 TRÈS INTÉRESSANT  
**LE MARINIER** } POSTE  
 D'APPARTEMENT A  
 PILES OU MIXTE

230 x 160 x 100 mm.

RECLAMEZ DOCUMENTATION

Ets R.L.C., 102, rue de l'Ourcq - PARIS-19<sup>e</sup> - NORD 11-29

PUBL. ROPY



EN TÊTE  
 DES MEILLEURES INSTALLATIONS  
 IL Y A  
 TOUJOURS UNE "ANTENNE MP"

**M. PORTENSEIGNE S.A.**

capital : 30.000.000 de francs

80-82, RUE MANIN, PARIS (XIX) - BOT. 31-19 & 67-86





Voici pourquoi...



Les blocs cuisine

**COMERA**

en bois superémaillé au DUCO

sont faciles

à **vendre!**



COMERA répond à la mode, aux besoins et aux goûts de votre clientèle : c'est la cuisine où tout est facile...

*Comera est facile à vendre.*



COMERA, grâce à une publicité ininterrompue, crée chaque jour de nouveaux clients, dont les adresses vous sont immédiatement transmises...

*Comera vous aide à vendre*



Chaque détail des BLOCS-CUISINE COMERA est étudié pour éviter toute fatigue à la ménagère : évier à double-cuve, placards accessibles, range-légumes basculant, range-poubelle, etc.

COMERA se préoccupe des intérêts de ses concessionnaires et leur accorde une remise importante.

*Comera est plus intéressant à vendre*

Il reste peut-être une concession libre dans votre secteur. Demandez à COMERA de vous envoyer tous les renseignements utiles sur ses fabrications et ses concessions.

**COMERA**

134, RUE DE LA GARE A ERMONT (S.-&O.)

FOIRE DE PARIS - Terrasse R - Hall 125  
Groupe Fonderie Chauffage - N° 12.542



TOUS FILS ET CABLES RADIO-TÉLÉVISION  
TOUTES LES ANTENNES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES  
FILTRÉS ANTIPARASITES TOUTES APPLICATIONS  
ET L'INIMITABLE "DIELEX"  
POUR DESCENTE BLINDÉE ANTIPARASITE

DEMANDEZ  
LE CATALOGUE  
DU  
"TRENTENAIRE"



ANTENNE  
D'INTÉRIEUR  
TÉLÉVISION



TOUS LES FILS



NOUVEAUX  
MODÈLES  
D'ANTENNES VOITURE

POUR LA "SANS FIL"

**DIÉLA**

116, Av. DAUMESNIL TÉLÉVISION SARL. C<sup>o</sup> 14.780.000F  
PARIS XII TEL. DID. 90-50 & 51

FOIRE DE PARIS, Terrasse R, Hall 104, Stand 10.478



★ La plus grande nouveauté dans le domaine des CADRES - ANTIPARASITES

★ Présenté sous l'aspect d'une véritable pendulette, cet appareil a été étudié avec une technique poussée, ce qui lui permet d'établir des performances de rendement inégales jusqu'à ce jour.

★ Equipé avec la nouvelle lampe "EF80" qui attaque des bobinages spéciaux ferroxcube le souffle disparaît malgré l'emploi de petites spires. Il est réglé et mis au point comme un véritable chronomètre.

★ Demandez aujourd'hui même notre catalogue général, qui comporte un choix de modèles, bi-spires - Photo Tables - etc...

★ Le sélecteur des ondes CAPTE est la marque de cadres anti-parasites qui s'impose à la clientèle.

Envoyez-Nous  
ce bon  
il vous sera  
adressé un  
Catalogue  
par Retour

Constructions CÉLARD, 32, Cours de la Libération, Grenoble  
La Grande Marque de France fondée en 1925  
Bureaux de Paris : 78, Champs-Élysées, Tél. Élysées 99-90

TOUS LES BONS RADIO ONT CAPTE EN MAGASIN

Dépôt de Paris : GRISEL - VAU. 66-55  
FOIRE DE PARIS - Terrasse R - Hall 104 - Stand 104-69



# LA PAGE DU SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE RADIO-ÉLECTRIQUE ET DE L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

- Chèque Postal Paris 4.553-33 18, Rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9<sup>e</sup>)

Président : J. GUTH - Tél. OPÉ. 31-85

## TRIBUNE LIBRE <sup>(1)</sup>

### ASSURANCE : UNE MISE AU POINT...

Bien des clients s'inquiètent des responsabilités qu'ils encourent lorsqu'ils font installer une antenne sur le toit de leur maison.

Certains propriétaires, en effet, exigent que leurs locataires souscrivent une assurance couvrant leur responsabilité civile.

La question a été soulevée au S.C.R.E.M. et a été résolue par un accord avec une grande compagnie française d'assurances, qui, moyennant une somme forfaitaire annuelle couvre individuellement cette responsabilité.

D'autre part, un installateur inclut cette responsabilité gratuitement dans ses installations. La formule est la suivante, imprimée en petits caractères sur le côté de sa facture :

« La responsabilité civile de notre Société est en tant qu'installateurs agréés est garantie, tant pour les accidents corporels que pour les accidents matériels « auprès d'une importante société d'assurances qui couvre les accidents pouvant être causés à autrui du fait de l'installation de nos antennes et ce, pendant un délai de 10 ans, à dater de leur installation. (Responsabilité décennale dans les termes des articles 1792 « à 2270 du Code Civil). »

Nous attirons l'attention des adhérents sur les points suivants :

En lisant bien, il est facile de conclure que l'assurance couvre LA RESPONSABILITE CIVILE DE LA SOCIETE, et non pas celle des propriétaires : d'autre part, ce texte se réfère à une responsabilité décennale qui n'a pas à jouer pour le propriétaire de l'antenne, et si l'on veut chercher la vérité, il est facile de déceler que le rédacteur de ce texte n'a rien compris à la question, puisque parlant de responsabilité décennale, il se réfère aux articles 1792 à 2270 du Code Civil, et qu'en réalité ce sont les articles 1792 et 2270 qui traitent de cette question (2).

Nous conseillons donc à nos adhérents de lire les articles 1792 et 2270 du Code Civil, nos adhérents se rendront compte que le possesseur d'une antenne n'est nullement garanti par ces articles, et qu'en cas d'accident, il faudra prouver la faute du fabricant ou de l'installateur !..

Et ceci est une autre histoire...

Signé : PORTENSEIGNE.

### TAXE MUNICIPALE A PARIS SUR ENSEIGNES LUMINEUSES PUBLICITAIRES

En présence des divergences d'interprétation du décret du 20 mars 1951 (loi du 8 août 1950) par les architectes voyers d'arrondissement, le S.C.R.E.M. a demandé des précisions à la Préfecture de la Seine, Direction de l'Urbanisme, 98.

(1) Les articles publiés en tribune libre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

(2) Art. 1792. — Si l'édifice construit à prix fait, péricite en tout ou en partie par le vice de la construction, même par le vice du sol, les architectes et entrepreneurs en sont responsables pendant 10 ans.

Art. 2270. — Après 10 ans, l'architecte et les entrepreneurs sont déchargés de la garantie des gros ouvrages qu'ils ont faits ou dirigés.

quai de la Rapée, Paris (12<sup>e</sup>), les 1<sup>er</sup> décembre 1952 et 16 avril 1953.

Il en a reçu la lettre dont nous donnons copie :

Paris, le 5 mai 1953

Monsieur le Président,

Par lettres citées en référence, vous avez bien voulu attirer mon attention sur certaines plaintes, émanant de vos adhérents, relatives à l'application des textes concernant la taxe communale sur la publicité.

J'ai l'honneur de vous préciser que le décret d'application du 20 mars 1951 relatif à la loi en cause, dispose dans son art. 6, que la déclaration des objets taxables doit être souscrite par le bénéficiaire de la publicité et déposée à la mairie, et, dans son art. 15/2<sup>e</sup>, que les enseignes lumineuses existant au moment de l'entrée en vigueur de ladite taxe doivent être régularisées dans le délai de deux mois, à compter de la mise en application de la taxe.

L'arrêté préfectoral du 19 novembre 1951 ayant décidé, après avis favorable du Conseil Municipal en date du 12 juillet 1951, la mise en application de ladite taxe sur le territoire de la Ville de Paris à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1952, les dispositifs existant à cette date auraient dû faire l'objet d'une déclaration spontanée de la part des intéressés avant le 1<sup>er</sup> mars 1952 sous peine d'une amende de 1 000 fr. par infraction.

J'attire votre attention sur le fait que l'Administration, au lieu d'appliquer rigoureusement la sanction prévue par les textes, a fait preuve du plus large esprit de bienveillance en invitant les propriétaires de dispositifs taxables, à régulariser leur situation dans le moindre délai.

Actuellement, tout dispositif taxable nouveau, extérieur ou intérieur, doit faire l'objet d'une déclaration au bureau de l'architecte-voyer de l'arrondissement dans lequel il se trouve installé. Des visites de contrôle méthodiques ont permis la régularisation de la plupart des appareils taxables. D'après les instructions données à mes services, les différences que vous signalez dans l'interprétation des textes ne peuvent porter que sur quelques cas isolés.

Je précise que, d'une jurisprudence constante il résulte que seuls sont taxables les dispositifs revêtant, de quelque manière que ce soit, un caractère publicitaire : lettres, symboles, emblèmes, marques, etc... alors que les dispositifs, même lumineux, tels que : entrée, sortie, lavabo, téléphone, salon, etc... servant uniquement à la circulation du public, sans aucun motif publicitaire, sont exonérés de la taxe.

Je précise d'autre part, en ce qui concerne la taxation des objets figurant au 5<sup>e</sup> du paragraphe B de l'article 3 de la loi du 8 août 1950 que, sont compris dans cette classification, les appareils à projection fixe ou à combinaison de points lumineux, analogues à des journaux lumineux et d'une façon générale tout appareil produisant, par projections, intermittentes ou successives, sur un transparent ou sur un écran, un motif ou une combinaison publicitaire.

Les droits à acquitter sont proportionnés à la superficie de la projection ainsi obtenue et liquidés à raison de 200 fr. par mois et par mètre carré.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Seine,  
Le Directeur de l'Urbanisme  
G. VILLAUME.

## CAUMUTELEC

*(La Société de Caution Mutuelle pour la vente à crédit du matériel électrodomestique et télévision, nous informe des nouvelles conditions et formalités applicables à dater du 10 mai 1953.)*

Lors de l'achat, le client signe la demande de crédit qui constituera le contrat de vente dès son acceptation par la Société.

Le dossier à adresser au Siège, 25, rue de Léningrad, Paris (8<sup>e</sup>) doit comprendre :

- 1° — La demande de crédit indiquant le prix de l'appareil à acheter et séparément le montant de l'installation.
- 2° — La dernière feuille de paye pour les salariés, fonctionnaires, militaires ou la justification du revenu pour les clients exerçant une profession libérale ou commerciale,
- 3° — La dernière quittance de loyer,
- 4° — La dernière quittance E.D.F.

Après acceptation du crédit, le vendeur perçoit le 1/4 du montant de la commande et le conserve. Il fait signer les traites au client et les envoie à CAUMUTELEC qui crédite le vendeur par retour du courrier.

Le crédit s'échelonne sur 3, 6, 9, 12 mois et les agios sont comme ci-dessous :

3 mois ....	6 0/0	sur découvert client	
6 mois ....	9 0/0		d°
9 mois ....	11 0/0		d°
12 mois ....	12 0/0		d°

Pour être adhérent à CAUMUTELEC, les vendeurs doivent verser :

— droit d'entrée .....	2.500 Frs
— part sociale* .....	10.000 Frs
— caution mutuelle et solidaire* (au maximum) ...	15.000 Frs

\* Remboursables après apurement des opérations engagées en fin d'exercice et avec préavis de 6 mois.

Pour Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, CAUMUTELEC est en principe du croire à 75 0/0 des impayés.

La part sociale est susceptible de déterminer un intérêt à un taux fixé par le Conseil d'Administration.

## VOLS D'APPAREILS

Le nommé DESPREZ, caché sous la fausse identité de PACOT Serge, a commis plusieurs abus de confiance, vols et escroqueries au préjudice des Ets Radio Nain Bleu à Nice.

Comme il peut se présenter sous une autre identité chez un confrère, étant excellent vendeur en Radio et Ménager, voici son signalement : Taille 1 m 82, brun, facilité d'élocution, enjoué, parle anglais et allemand, dit avoir travaillé en Indochine, cicatrice partie inférieure du visage.

Si vous le rencontrez, faites-le questionner par la police en disant à celle-ci qu'il peut s'agir de Pacot-Desprez de Nice.

(Suite page 364)

# ÉQUIPEMENT MÉNAGER

Une bonne nouvelle !...

## Extension du crédit pour l'appareillage électro-ménager

**L'**ANNONCE de la création d'un second organisme de crédit (1), prenant en charge, à des conditions d'exécution raisonnables, le mécanisme du financement des ventes à tempérament de l'appareillage électro-ménager, a été la bienvenue près du public intéressé et de nos revendeurs spécialisés évidemment !...

Disons simplement que la création et le développement de tels organismes viennent à point nommé, au lendemain même de la fermeture des foires lyonnaise et lilloise qui nous ont révélé, certes, l'engouement, mais surtout les besoins insatisfaits des familles pour l'appareillage électro-domestique...

Par ailleurs, l'expansion des sections relatives à ce matériel dans ces importantes manifestations commerciales démontre surabondamment que, si les acheteurs en puissance sont nombreux, les fabricants, eux aussi, ont accru leurs moyens de production et proliféré...

Il ne manquait donc à ce jour, comme on dit, que le « nerf de la guerre », nous voulons dire l'octroi de crédits suffisants pour permettre au plus grand nombre l'achat de ces « robots » modernes perfectionnés, destinés à soulager d'une tâche quotidienne astreignante la femme moderne, le plus souvent surchargée de besognes « extra-ménagères ».

C'est pourquoi nous souhaitons à ces organismes spécialisés chargés des destinées du « Crédit électro-domestique » longue vie et prospérité... la nôtre, après tout !

G. D.

(1) Des informations concernant les deux organisations de vente à tempérament en question sont publiées ci-après, pages 362 et 364.

## Echos et Nouvelles

### Aux Foires de Lille et de Lyon

L'importance des sections de l'appareillage électro-ménager nous a vivement surpris.

Avec le développement du Crédit, nous sommes à peu près certains d'augmenter rapidement notre « chiffre d'affaires » nous a déclaré un optimiste exposant lillois.

### Les « Arts Ménagers » au Palais de la Foire de Lyon

Un Salon des Arts Ménagers se tiendra en automne prochain au Palais de la Foire de Lyon.

A l'instar de l'exposition de Toulouse, nous sommes certains qu'elle rencontrera un gros succès, la décentralisation dans le domaine électro-ménager étant, à notre sens, souhaitable !...

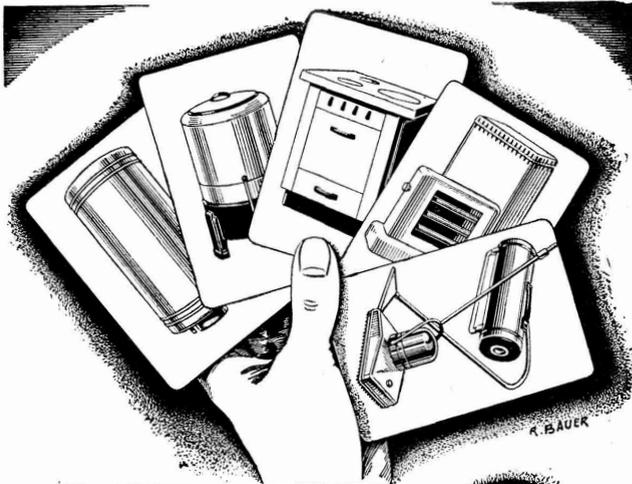
### Le film « Conquêtes du Froid »

Ce film, conçu et édité par la Chambre syndicale nationale des constructeurs de matériel frigorifique français, après une heureuse entrée en matière et un historique, montre ce qu'est la chaîne du froid, la fabrication de la glace artificielle, des applications industrielles du froid, descend spectaculairement et remonte le long de l'échelle thermométrique avec arrêt aux températures usuelles de conservation des denrées.

### LE PROGRES !...



« — Ce n'est pas plus malin que ça ! »  
(d'après Electr. Merchandising)



**VENTE  
À  
CRÉDIT  
DES  
APPAREILS  
ÉLECTRO-MÉNAGERS  
PAR  
CAUMUTELEC**



AU SERVICE DE L'USAGER & DE LA PROFESSION  
25, Rue de Léningrad — PARIS - 8<sup>e</sup> — LABorde 01-22

*Vous serez émerveillé*

... PAR LE  
**MOULIN À CAFÉ  
ÉLECTRIQUE**

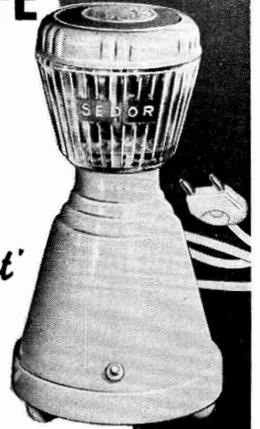
**SEDOR**

*rapide, élégant  
économique*

GARANTIE : 1 AN

**SEDOR**

17 ET 19, RUE AUGUSTIN-THIERRY  
PARIS (19<sup>e</sup>) - TÉL. : BOT. 96-58



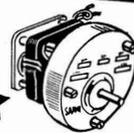
PUBL. ROPY

*Les micromoteurs*  
**SAPMI**

COLLABORATEURS  
INFATIGABLES  
ET PRÉCIS

NOTICE  
SUR  
DEMANDE

DE TOUTE ENTREPRISE  
UTILISANT DES APPAREILS  
ÉLECTRIQUES



TYPE 300  
ASYNCHRONE  
de 10 Tours/m  
à 1 T. en 30 m

PUISSANCE  
ABSORBÉE : 18 WATTS  
Couple disponible à 1 T/m  
30 kg/CENTIMÈTRE



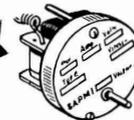
TYPE 350  
ASYNCHRONE  
de 2.600 T/m  
à 2 Tours / min

PUISSANCE  
ABSORBÉE : 18 WATTS  
Couple disponible à 2 T m  
7 kg/CENTIMÈTRE



TYPE 500  
ASYNCHRONE  
de 2.300 T/m  
de 1 T. 30 min

PUISSANCE  
ABSORBÉE : 6 WATTS  
Couple disponible à 1 T. m  
5 kg/CENTIMÈTRE



TYPE 700  
ASYNCHRONE  
SYNCHRONE  
de 750 T / min  
à 1 T. 8 jours

PUISSANCE  
ABSORBÉE : 6 WATTS  
ASYNCHRONE couple 1 T m  
8 kg /CENTIMÈTRE  
SYNCHRONE couple 1 T. m  
2,5 kg /CENTIMÈTRE

**SAPMI**  
MICROMOTOR

VALENCE S/RHONE 18, R. J. J. ROUSSEAU  
TÉL. 37 17 37-18

PARIS (3<sup>e</sup>) 16, R. DU PONT-AUX-CHOUX,  
TÉL. ARCHIVES 88-91

La machine familiale à laver la vaisselle n'a pas encore bénéficié de la même faveur que la machine à laver le linge, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis et, sans doute, son emploi paraît, à première vue, s'imposer moins clairement. Pourtant, les services qu'elle peut rendre à la ménagère sont, dès à présent, nombreux et réels ; plusieurs constructeurs français et étrangers l'ont compris, et présentent des modèles bien étudiés.

# La machine familiale à laver la vaisselle

Un appareil de qualité de ce type doit, cependant, posséder les qualités suivantes :

1°) Assurer un lavage efficace et rapide, aussi bien des assiettes et des plats que des verres, des couverts, et des casseroles, permettre un rinçage et un séchage également rapides ;

2°) La manœuvre doit être facile peu fatigante, et presque automatique.

3°) Le remplissage et la vidange de l'eau de lavage et de rinçage doivent être obtenus aisément, par liaison avec un simple robinet d'eau, et l'écoulement par l'intermédiaire de l'évier. Le chauffage autonome de l'eau de la cuve doit permettre d'utiliser à d'autres usages l'eau déjà préparée.

4°) L'appareil doit être simple, peu encombrant, facile à installer et à

nues avec un fonctionnement plus ou moins automatique.

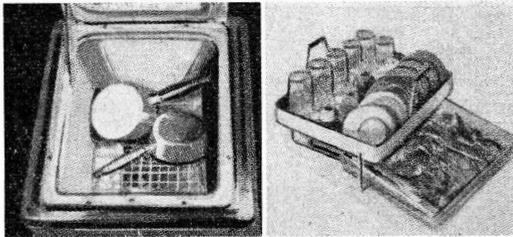
Les véritables appareils à usage familial permettent, généralement, d'effectuer le lavage et le rinçage de toutes les pièces à la fois, assiettes, plats, verres, couverts, etc. Dans certains modèles, cependant, on peut laver les différents éléments de la vaisselle séparément, et successivement.

Pour des raisons faciles à comprendre, un certain nombre de machines familiales à laver la vaisselle sont actuellement d'un type mixte, et permettent, soit le lavage du linge, soit celui de la vaisselle, grâce à l'adjonction d'accessoires additionnels très simples. A première vue, ces modèles sont attrayants, puisqu'ils offrent à l'usager des possibilités plus nombreuses, pour une dépense du même ordre.

voyer sur la surface des objets à laver et à rincer, des jets d'eau sous pression, fixes ou mobiles, chauds ou froids, et, qui viennent, en quelque sorte, décaper les surfaces à nettoyer. L'eau chaude à une température de 70° à 90° est additionnée d'un liquide détersif ; pour le rinçage, on emploie l'eau pure.

La deuxième méthode est surtout utilisée dans les machines mixtes. La cuve de la machine est remplie complètement ou partiellement d'eau chaude additionnée d'un produit détersif. On y plonge totalement, ou en plusieurs fois, la vaisselle à laver, et, on agit très fortement le liquide de la cuve, au moyen d'une turbine ou d'un dispositif à impulsions soniques, de façon à balayer la surface des objets à laver par des courants liquides intenses entraînant les impuretés et les graisses. Le rinçage est effectué de la même manière avec de l'eau pure chaude ou froide.

R. S.



La machine à laver « Mors » fonctionnant à l'eau chaude à 65° : à gauche, vue intérieure ; à droite, les paniers.

manœuvrer, silencieux, d'un entretien aisé et réduit au minimum, robuste et surtout durable.

5°) Son prix de vente doit être assez réduit pour tenter la clientèle familiale ; il ne doit pas, évidemment, être supérieur à celui d'une machine à laver le linge, de capacité correspondante. Ses frais d'entretien doivent être très réduits, de façon que le coût d'un lavage soit minime.

On peut actuellement classer les machines à laver la vaisselle existantes en plusieurs catégories plus ou moins différentes.

Les appareils spécialisés à grand rendement sont plutôt destinés à des collectivités ; ils permettent, bien souvent, une suite d'opérations conti-

Encore, faut-il que l'appareil soit étudié avec autant de soin pour l'un et l'autre de ces usages, et, permette d'obtenir de bons résultats dans les deux cas.

A priori, le lavage de la vaisselle est beaucoup plus simple que celui du linge ; les impuretés, et même les graisses recouvrant la surface des assiettes et des plats, des couverts et des casseroles, sont assez peu adhérentes, surtout dès après le repas. Les objets à nettoyer ne peuvent être traversés par l'eau ; il suffit de prévoir un lavage et un rinçage ; la plupart du temps, le séchage est inutile.

Les machines actuelles fonctionnent suivant deux principes. Le premier, le plus employé, consiste à en-

## Chez les Co

### RÉFRIGÉRATEURS MÉNAGERS

La marque « Sedima », qui a fait son apparition depuis quelque temps sur le marché français, est distribuée en France par S.E.D.I.M., agents français des Thos Ward & Son, l'une des plus importantes firmes de la métallurgie et de la mécanique britanniques.

Actuellement, sont vendus en France, sous la marque « Sedima », 5 types d'appareils répondant à la demande de chaque catégorie d'utilisateurs de réfrigérateurs ménagers :

2 appareils à absorption : type D 50 et type B 75.

3 appareils à compresseur : type A 50, type A 200 et type B 190 (buffet ménager).

Tous les appareils Sedima sont vendus à crédit.

La SEDIM, qui, jusqu'à présent, était connue en France dans le domaine de l'agriculture (tracteurs, machines agricoles), des travaux publics, de l'automobile, entre en compétition pour le froid avec des appareils particulièrement intéressants et bien dans la ligne des traditions britanniques.

# A L'ÉTRANGER

## L'ACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE GRANDE FIRME AUX U. S. A.

La « Philco Corporation », à Philadelphie, vient de publier, pour 1952, son soixante et unième rapport d'une activité embrassant un vaste ensemble de secteurs aussi bien dans le domaine intéressant l'usager privé que dans celui des études et fournitures pour l'Etat et l'Industrie.

Pour l'usager privé, la production Philco comprend en particulier : récepteurs de télévision et de radio, électrophones, réfrigérateurs, conditionneurs d'air, cuisinières électriques, tubes électroniques, pièces de rechange, produits d'exportation, etc...

Philco possède même et exploite une station de télédiffusion qui est une des deux plus anciennes stations commerciales aux U.S.A.

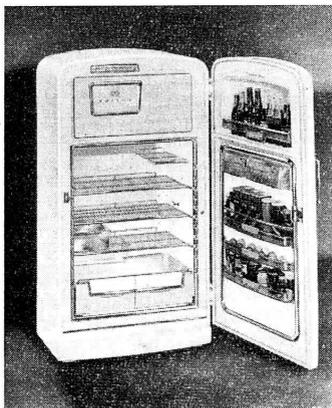
Pour l'ensemble, le chiffre des ventes a atteint 367 millions de dollars (contre 305 millions en 1951), la masse de manœuvre étant de plus de 45 millions de dollars. L'effectif du personnel est passé de 18 782 en 1951 à 25 123 en 1952.

Philco possède 28 usines totalisant 2,5 millions de mètres carrés.

L'effort soutenu par une telle firme sur le plan de la recherche et de la technique est considérable. Quant au rendement, un département spécial y est consacré.

Comme nous l'avons vu, la production « Philco » comprend un secteur important d'électro-domestique. Dans ce champs d'application, c'est pendant l'année 1952 que les plus grands progrès furent réalisés. En particulier les ventes de réfrigérateurs s'accroissent d'une façon marquée. En matière de conditionnement d'air, une exclusivité

Philco fut le « *Contrôleur automatique de température* », qui empêche le refroidissement de la pièce et des humidifie l'air.



Le réfrigérateur « Philco » 1133 (303 D) : appareil entièrement automatique ; dégivrage et conditionnement d'air hygrométrique et thermique sans aucune intervention ni horloge.

Enfin citons le « *Quick-Set Timer* », dernière née des cuisinières électriques Philco.

### Nouveautés 1953

Continuant sur sa lancée, Philco vient juste de sortir des modèles 1953 complètement nouveaux.

Parmi eux, nous avons : — le réfrigérateur « *Automatic* », qui marque un grand pas en avant en matière de réfrigération. L'appareil est si complètement automatique qu'il « pense par lui-même ».

Dans l'« *Automatic* », en effet, une parfaite réfrigération s'obtient sans contrôle manuel d'aucune sorte, pour des aliments frais ou congelés. Le compartiment principal est conditionné et dégivre automatiquement.

— le conditionneur d'air « *Thermo Cool* », qui rafraîchit par temps chaud, et chauffe par temps froid.

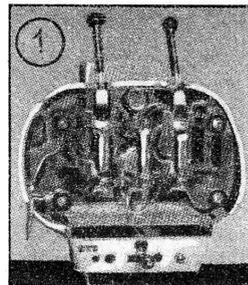
— les modèles de cuisinières électriques en diverses couleurs.

Naturellement une telle activité suppose une importante organisation commerciale de distribution et de vente qui déborde largement le cadre des Etats-Unis.

## NOUVEAUTÉS

### Une machine à café

Une petite usine de production de café : réservoir d'eau, trois barres



chauffantes, régulateur de pression et contacteur montés à l'extérieur, dispositif de protection contre une surchauffe incorporé ; c'est un appareil Pyror, S.A., Genève, qui comporte, outre des armatures pour la préparation du café, des armatures également pour le soutirage d'eau chaude et de vapeur, une soupape de sûreté, indicateur de niveau d'eau et manomètre. Bornes de raccordement sur socle en matière céramique.

### Un presseur centrifuge

Pour râper et presser les fruits et légumes, voici un presseur centrifuge dans lequel il est possible de fixer un arbre souple à la bride isolée de l'arbre du moteur pour l'entraînement d'un batteur, etc... L'arbre souple est isolé des autres parties métalliques accessibles.

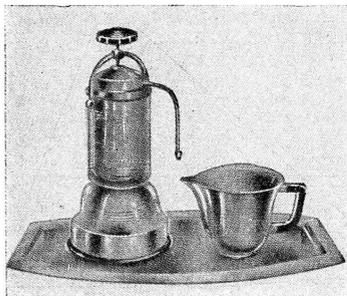


Cet appareil, de Gimelli et Cie, Zollikofen-Berne (Suisse), est entraîné par moteur monophasé ventilé, autodémarrreur, à induit en court-circuit. Le moteur et l'interrupteur sont logés dans un boîtier en métal léger.

## Constructeurs

### CAFETIÈRE ÉLECTRIQUE

A la Foire de Paris : une cafetière électrique percolateur de belle présentation : le modèle JEMA, entièrement chromé, de conception



simple et de fabrication robuste, dans laquelle la vapeur d'eau en pleine ébullition gonfle la mouture et extrait du café toute l'essence aromatique.

La cafetière électrique Jema existe en trois contenances : 4, 6 et 8 tasses.

Stand 10 507, terrasse R, Hall 105, groupe électro-ménager.

# Informations Professionnelles

## SONORISATIONS

### Redevances à l'Administration des P.T.T., dites « Redevances d'usage », lors de l'installation de haut-parleurs

Nous rappelons ci-dessous les conditions de ces redevances fixées dans le décret n° 51.395 du 4 avril 1951 (J.O. 5 avril 1951, page 3411).

5° — Lignes destinées à permettre la diffusion par haut-parleurs, de musique, discours, textes publicitaires, avis divers relatifs au fonctionnement d'une manifestation :

Par installation, pour la durée de la manifestation : 1.200 fr.

On entend par installation, l'ensemble constitué par l'émetteur, les haut-parleurs et les lignes les desservant. Si l'installation est permanente en vue d'utilisation périodique, la redevance de 1.200 fr. est exigible annuellement.

Ce sont les utilisateurs de ces installations qui doivent acquitter les dites redevances.

## COURS DE FORMATION RATIONNELLE DE L'INSTALLATEUR EN TELEPHONIE

(Cours par correspondance)

Placé sous le patronage du Syndicat National des Installateurs en Téléphonie et en Courants faibles, le Cours de Formation Rationnelle de l'Installateur en Téléphonie, enseigné par correspondance, a été créé au début de l'année scolaire 1951-1952, pour pallier à l'absence en France d'un enseignement professionnel et technique approprié à la Téléphonie et d'une manière plus générale à la technique des Courants faibles.

Ce Cours constitue, selon le cas, une excellente préparation ou un complément remarquable à l'exercice de toute profession ayant trait à la Téléphonie.

Il sera très profitable à ceux qui, de près ou de loin, auront à s'occuper d'installations de Télécommande ou de Télécontrôle et en général de tout appareillage comportant des relais électromagnétiques et dans certains cas, des tubes électroniques.

Ces Cours, qui préparent les apprentis ou les jeunes ouvriers au Certificat d'Aptitude Professionnelle de Téléphonie, s'adressent à tous ceux, praticiens, techniciens ou employés qui, pour dominer leur activité professionnelle, ont besoin d'être initiés à cette technique.

Ils s'échelonnent sur trois années scolaires et n'exigent aucune connais-

sance particulière pour être suivis avec fruits.

Toutefois, les élèves qui justifieront de solides connaissances théoriques en Electricité (continu et alternatif) pourront aborder directement la seconde année.

Les inscriptions sont reçues à tout moment de l'année.

### Tarif des cours :

1 <sup>re</sup> Année .....	4.000 fr.
2 <sup>e</sup> Année .....	4.250 fr.
3 <sup>e</sup> Année .....	4.750 fr.

Pour tous renseignements, écrire au Syndicat National des Installateurs en Téléphonie et en Courants faibles, 9, avenue Victoria, Paris IV<sup>e</sup>, ARCh. 86-50.

(Un programme des trois années, ainsi qu'une introduction au cours seront adressés sur demande avec le nombre de bulletins d'inscription nécessaires.)

## RECEPTIONS DE RADIO ET DE TELEVISION EN CAS DE MOBILISATION

Par décret n° 52-1404 du 29 déc. 1952, il est prévu que les postes récepteurs de radio et de télévision sont laissés en principe à la disposition de leur détenteur.

Les postes auto-radio doivent être déposés dans le délai de 48 heures à dater de la publication d'un arrêté préfectoral.

Les postes non déclarés à la Radio télévision française doivent l'être dans un délai de 48 heures à dater de l'arrêté préfectoral précité.

Les postes dont il paraît utile de suspendre l'utilisation dans l'intérêt de la défense nationale font l'objet d'une saisie provisoire et conservatoire.

Tout appareil radioélectrique privé d'émission ou de réception autre qu'un poste récepteur de radio ou télévision n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation d'utilisation délivrée par l'administration des P.T.T. doit être déclaré à cette administration par son détenteur dans les 48 heures de la publication de l'arrêté préfectoral précité.

(J.O. 31.12.1952, p. 12.187).

## MARQUE DE QUALITE A.P.E.L.

— Communiqué —

La Société pour le Développement des Applications de l'Electricité, 33, rue de Naples, Paris-8<sup>e</sup>, C.C.P. Paris 868-40, est en mesure de fournir aux Professionnels intéressés la collection complète des fiches descriptives des

# Législation Sociale

## MEDECINE DU TRAVAIL

Affiliation à un centre P.M.E. pour la région parisienne.

La Confédération générale P.M.E. est en mesure de donner l'adresse d'un service médical P.M.E. permettant la régularisation de la situation des commerçants au regard des obligations de la loi du 11 octobre 1946.

## CONGES PAYES AUX MALADES

Un arrêt de la Cour de Cassation décide qu'un salarié empêché par la maladie de prendre effectivement son congé, a cependant un droit acquis à ce congé en vertu des services antérieurs accomplis dans l'entreprise et à défaut de ce congé à une indemnité compensatrice.

## PREMIERS SECOURS AUX ACCIDENTES DU TRAVAIL

Les soins d'urgence peuvent être donnés dans les entreprises au moyen de boîtes de secours remises, sur demande adressée à la Caisse de Sécurité Sociale dont elles dépendent.

Ces boîtes contiennent des pansements, médicaments, etc.

## L'AFFILIATION AUX CAISSES D'ALLOCATION VIEILLESSE DE CERTAINS PROPRIETAIRES DE FONDS DE COMMERCE MIS EN GERANCE

Sous réserve de l'appréciation des tribunaux, les propriétaires de fonds de commerce, mis en gérance, sont tenus de cotiser aux caisses d'allocation vieillesse de l'industrie et du commerce.

A cette obligation, toutefois, une condition : être inscrit au Registre du Commerce ou être assujéti à la contribution de la patente (art. 5, L. 17-1-48).

Donc, le propriétaire non exploitant, non patentable ou non inscrit lui-même au Registre du Commerce des Métiers (mais dont le gérant est, par contre, inscrit à une caisse professionnelle de retraite et paie, par exemple, une patente) n'est pas tenu de s'affilier à une de ces caisses.

Rép. Min., P.O., Déb. parl. (A.N.), 19-2-53, p. 1149.)

appareils admis à la Marque de Qualité.

L'A.P.E.L. peut expédier ces collections relatives à 300 appareils actuellement en vente, au prix de 2.250 fr., et accepte des abonnements pour les fiches à venir au prix de 750 fr. les 50 fiches contenues dans leur classeur.

# Questions économiques

## DOCUMENTS DE BORD POUR LES VEHICULES DE TRANSPORT PRIVE

A la demande du Service des Ponts et Chaussées de la Seine, la Chambre de Commerce de Paris porte à la connaissance de ses ressortissants la communication suivante :

A partir du 15 avril 1953, il sera exigé, pour tout transport privé de marchandises *par route* :

— s'il s'agit d'un véhicule en propriété : un carnet de bord ;

— s'il s'agit d'un véhicule pris en location : un carnet de location seulement.

### Exemptions totales :

— transports de marchandises assurés à titre accessoire par des véhicules de transport de personnes ou de remorques attelées à de tels véhicules.

— transports privés effectués à l'aide de véhicules utilitaires appartenant aux types de charge utile au-dessous de 2 tonnes, tels que ceux-ci sont définis dans le classement de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; les intéressés pourront, le cas échéant, se renseigner sur la charge utile de type de leur véhicule près du Service des Ponts et Chaussées de la Seine, 23, rue du Renard, Paris (4<sup>e</sup>). Pratiquement, tout véhicule dont la charge utile indiquée sur la carte grise atteint ou dépasse 1.800 kilogrammes est assujéti au carnet de bord.

### Assouplissements :

Si des bordereaux ou bons de remise accompagnent la marchandise, l'inscription sur le carnet de bord est limitée à une simple référence à ces documents.

Le carnet de bord est exigible, mais sans qu'il y ait lieu à inscription des caractéristiques des transports, pour les transports habituels correspondant à l'activité de l'entreprise, des l'instant que l'entreprise a souscrit une déclaration conforme au modèle reproduit en annexe et visée par le préfet.

Il doit être souscrit une déclaration par véhicule (en propriété ou pris en location) ; toutefois, les entreprises qui utilisent 20 véhicules au moins peuvent ne souscrire qu'une seule déclaration pour chaque groupe de véhicules effectuant des transports habituels identiques (se renseigner près du Service des Ponts et Chaussées).

L'Administration n'intervient pas dans l'impression de la distribution des carnets ; les intéressés doivent se les procurer dans le commerce.

Le Comité technique départemental

des transports compétent pour l'authentification des carnets est, pour les véhicules de transport privé, celui du département d'immatriculation.

Les organisations professionnelles peuvent, si elles le désirent, grouper les demandes d'authentification des carnets de leurs adhérents.

La déclaration à souscrire pour les transporteurs privés, qu'il s'agisse de véhicules en propriété ou pris en location, est visée par le préfet du département du siège social de l'entreprise déclarante.

Toutes les déclarations sont établies sur papier libre en triple exemplaire.

Les opérations d'authentification des carnets et de visa des déclarations sont d'ores et déjà commencées ; les intéressés doivent s'adresser 23, rue du Renard (1<sup>er</sup> étage), Paris (4<sup>e</sup>).

Les intéressés pourront s'adresser au Service des Ponts et Chaussées de la Seine, 23, rue du Renard, Paris (4<sup>e</sup>) (Turbigo 46-20 et la suite), pour obtenir tous renseignements complémentaires.

## Annexe

### Modèle de déclaration

(Application de l'arrêté du 13 décembre 1952, art. 6)

Je, soussigné (nom, prénoms) \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_  
exerçant la profession de (activité industrielle, agricole) \_\_\_\_\_ à (ou s'il s'agit d'une société : qualité du déclarant ou raison sociale, siège social, activité industrielle, commerciale, agricole) \_\_\_\_\_  
déclare utiliser le véhicule immatriculé sous le n° \_\_\_\_\_ m' (nous) appartenant (ou pris en location) à l'entreprise \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ pour les transports habituels ci-dessous définis, correspondant à mon (notre) activité.

Nature des marchandises : \_\_\_\_\_  
Zones ou relations : \_\_\_\_\_  
Date et signature : \_\_\_\_\_  
Visa du Préfet : \_\_\_\_\_

### BONS DE COMMANDES

Institués par la loi de Finances du 14 avril 1952 (J.O. du 14-15 avril 1952, page 3931 (art. 52)), il est émis que ces bons entrent en application le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Rappelons toutefois que pour les achats d'un montant inférieur à 5.000 fr., il n'y a pas à délivrer un bon de commande non plus que pour les achats d'un prix plus élevé s'ils sont réglés par chèques ou virements.

# Oblig fisc

## LA TAXE LOCALE SUR LES VENTES EN GROS DE MARCHANDISES IMPORTEES, VENTES FAITES A DES REVENDEURS (NON PRODUCTEURS)

Lorsque la taxe à la production et la taxe de transaction ont été acquittées en douane et non récupérées par l'importateur, la taxe locale doit être payée par l'importateur sur les ventes en gros faites à des revendeurs (non producteurs) ; ces derniers la payant eux-mêmes lors de la vente au détail des dites marchandises.

La taxe locale s'applique en effet aux ventes en gros passibles de la taxe de transaction, sauf lorsque ces ventes donnent lieu au paiement de la taxe à la production.

Ces dispositions résultent des art. 1573 et 1575 du Code général des impôts et sont applicables quelle que soit l'origine des marchandises.

Rep. Mlle J.O. Débats parlementaires 25.353, p. 923.)

## LES AFFAIRES IMPAYEES ET LA PRESCRIPTION

Le dernier alinéa de l'article 39 de l'annexe IV au Code Général des Impôts prévoit que l'imputation ou la restitution de l'impôt affèrent à une affaire qui est demeurée impayée ne peut être demandée après un délai de deux ans à partir de la perception.

Toutefois, l'Administration des Finances estime possible de maintenir sa doctrine antérieure donnant comme point de départ à la prescription le jour où il est établi que la créance commerciale est réellement irrécouvrable.

Décr. n° 1488 2/1 du 31-3-53  
Adm. C.I.

## LES AVOIRS ET REVENUS A L'ETRANGER DOIVENT ETRE DECLARES

Le Ministre du Budget rappelle que toute personne de nationalité française, domiciliée ou résidant habituellement en France, est tenue de souscrire, dans les 3 premiers mois de l'année, au bureau de l'Enregistrement de son domicile ou de sa résidence, une déclaration détaillée des avoirs qu'elle a détenus à l'étranger au cours de l'année précédente et des revenus qu'elle y a perçus.

La même réglementation s'applique aux Sociétés ou Collectivités ayant leur siège en France.

A Paris, les déclarations doivent être déposées aux Bureaux de la « Taxe sur les revenus des titres étrangers », 6, rue des Pyramides, Paris (1<sup>er</sup>).

# ations ales

## LES SOMMES MISES A LA DISPOSITION D'UNE SOCIÉTÉ PAR SES MEMBRES EN SUS DE LEUR PART DE CAPITAL :

REPORT DU DELAI DU 7 MAI 1953

L'article 17 de la loi de Finances 1953 du 7 février 1953 a prévu que les remboursements ou retraits de sommes que les membres d'une société mettent ou laissent à la disposition de celle-ci en sus de leur part de capital seraient, dans certaines conditions et sous certaines réserves, considérées comme des distributions de revenus imposables (à 18 0/0).

Cette disposition ne visait que les remboursements ou retraits effectués après un délai de trois mois compté à partir de la promulgation de la loi de finances pour 1953 — c'est-à-dire avant le 7 mai 1953 — lorsqu'ils ne répondraient pas aux conditions d'application qui, aux termes du même article, devraient être fixées par décret.

Ce texte faisant l'objet d'études qui ne sont pas actuellement terminées, le ministre du Budget a décidé qu'il

ne serait fait, éventuellement, application, par l'Administration, des dispositions de l'article 17 de la loi du 7 février 1953, qu'aux remboursements et retraits opérés après un délai de six semaines compté à partir de la date de publication de ce décret.

Cqué Min. Budget 2-5-53.

## DES REVENUS DES IMMEUBLES A USAGE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU ARTISANAL ET LES B.I.C.

Le revenu foncier des immeubles à usage industriel, commercial ou artisanal est compris dans la catégorie des B.I.C. Cette règle générale est-elle applicable, que l'entreprise soit imposée au forfait ou d'après le bénéfice réel ? Telle est, en substance, la question écrite qui a été posée au Ministre du Budget.

D'après la réponse du ministre, les immeubles qui appartiennent à un industriel, commerçant ou artisan et qui sont affectés à son exploitation doivent, même s'ils ne figurent pas à son bilan, être considérés comme faisant partie de l'actif de son entreprise (article 38 du C.G.I.).

Les revenus de ces immeubles doivent, dès lors, être compris dans le bénéfice pour l'établissement de la taxe proportionnelle (B.I.C.) sans qu'il y ait lieu de distinguer si l'intéressé est imposé suivant le régime du forfait ou d'après son bénéfice réel.

Rep. Min. J.O. Déb. Parl. (A.N.), 28-2-53, page 1503.

## LOI DE FINANCES ENFANTS POURSUIVANT LEURS ETUDES

Jusqu'à l'âge de 25 ans les enfants poursuivant leurs études sont considérés comme étant à la charge du contribuable pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Avis du 14.2.53 du Min. des Finances.

# Bibliographie

## LE FORMULAIRE DE L'ELECTRICIEN PRATICIEN

par J. Verger et A. Delporte (A.M.-I.E.G.), ingénieurs I.C.F. avec la collaboration du Service technique des Etablissements J. Verger et Delporte : un ouvrage, couverture cartonnée, papier couché, format 12 x 16, 540 pages, prix 1200 fr.; édité et distribué par S.O.N.U.S., 92, avenue des Ternes, Paris 17<sup>e</sup>, tél. E.T.O. 42-70.

Ce formulaire est un document à l'usage des professionnels, leur permettant de suivre le progrès et de réaliser tous travaux suivant les règles de l'art et conformément aux règlements de l'U.T.E. et aux décrets officiels sur la sécurité.

Traité par deux praticiens expérimentés, il s'agit d'un outil de travail que consulteront avec intérêt aussi bien l'ingénieur que le chef d'études, le chef d'entreprise, l'architecte, et même l'ouvrier qualifié. Traité simplement, on y trouve tout ce qui touche l'électricité industrielle : canalisations, postes de transformation, générateurs, moteurs, accumulateurs, condensateurs, foyers lumineux, électricité domestique, chauffage, téléphonie, sécurité incendie, radio, etc...

L'ouvrage est agrémenté de nombreux schémas de valeur, très clairs, de tableaux et de photographies. Les auteurs terminent en présentant quelques-unes de leurs réalisations personnelles.

Le style est sobre, sans formule mathématique compliquée : ce formulaire aurait une place toute indiquée dans « le carton » des élèves des écoles techniques.

Une remise importante sera consentie aux élèves des écoles d'électricité et à toutes les organisations qui développent l'industrie électrique en France.

une innovation dans la ventilation... Ch.G.

## LE VENTILATEUR PLAFONNIER 1028

A CONVEXION FORCÉE modèle breveté



assure à tous locaux un rafraîchissement idéal et agréable sans effet brutal. Turbine en alliage léger (Diam. : 25 cm) Consom. : 40 watts Vitesse : 1400 t./min. PRÉSENTATION SOIGNÉE GARANTIE 2 ANS

POUR CLIMATS TRÈS CHAUDS : le même ventilateur peut être livré sans déflecteur avec panier grillagé (N° 1027) d'où un effet plus direct.

ATELIERS "AIR & FEU" A.-E. VIVEZ ARGENTEUIL (S.-&-O.) FRANCE

Documentation VR-61 sur demande

Créateurs de la déjà célèbre HOTTE ASPIRANTE de cuisine

## MINIRUPTEUR SERMEC

TYPE 97

MATÉRIEL AGRÉÉ  
PAR  
AIR ET MARINE



CAPACITÉ :  
5 AMPÈRES  
sous 220 Volts  
alternatif

3 cm.  
12 grs.

LE + PETIT  
LE + RÉSISTANT  
LE + ÉCONOMIQUE

notice sur demande

## SERMEC

18, RUE J.J. ROUSSEAU  
VALENCE  
(DROME)

TÉLÉPH. : 37.17 - 37.18

PARIS 16, RUE DU PONT-AU-CHOUX (3<sup>e</sup>) TÉLÉPHONE ARC. 88-91

DÉPÔT ARNOULD - 16, RUE DE MADRID - PARIS (6<sup>e</sup>) TÉL. : LAB. 66-15

## PETITES ANNONCES

Les petites annonces se paient d'avance par mandat ou chèque barré. La ligne comprend quarante lettres, signes ou espaces.

**TARIFS :** Offres, demandes de matériel : 100 fr. la ligne.

Offres d'emploi : 90 fr.

Demandes d'emplois : 50 fr. la ligne. Achat et vente de fonds, capitaux et divers, 120 fr. la ligne.

## OFFRES D'EMPLOIS

Constructeur spécialisé postes piles et piles-secteur recherche REPRESENTANT actif, possédant clientèle pour diverses régions disponibles. — Ecrire à la revue N° 312 qui transm.

Maison sérieuse recherche bon dépanneur radio. Situation stable. — S'adr. BIGNON, 24, rue Pasteur, CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure).

## MATÉRIEL

ACHAT AU PLUS HAUT COURS par n'importe quelle quantité de tout matériel intéressant la T.S.F. et les machines parlantes. Fins de séries. Liquidations même par usine entière : Lampes, fils, résistances, postes, châssis, appareils de mesure, pièces détachées diverses. Paiement comptant, enlèvement immédiat. Envoyez liste détaillée avec quantités et descriptions. Proposition par retour. — M. BERTHOLET, 160, rue Montmartre, PARIS (2<sup>e</sup>). Tél. CENTral 41-32.

Vends ou éch. contre mat. radio 1 ampli 30 W sect.-bat., 1 convert. 6 V-300 V, 1 convert. 6 V-110 V alt. neuf, 1 TD bat. à rép. — MORIN, a. AMBRIERES (Mayenne). Tél. 58.

Offre en prêt, tout ou partie de 2.500.000 en marchandises et matériel Radio et Electricité. — Ecrire à la revue N° 406 qui transm.

## FONDS DE COMMERCE

PAS-DE-PORTE 20<sup>e</sup> arrond. (Pte Vinc.). Beau mag. d'angle, 2 vitrines, grd s.-sol parfait état. Possib. appt si éch. convenable. — PRO. 21-44.

A céder dans gr. ville S.-E. mag. Radio avec ray. Photo sur artère princ., aff. sérieuse fondée 1927 jamais vendue, b. client. suivie, Télév. 1954. Vendeur se retire. Cond. tr. raison. — Ecrire à la revue N° 749 qui transm.

A CEDER : Fonds Electr. gén., RADIO, ELECTR. AUTO, 20 ans d'existence, dans petite ville tourist. Sud-Est. — Ecrire à la revue N° 750 qui transm.

Cède fonds radio, MARSEILLE, grandes marques, affaire sûre, logement 3 pièces, cour. Prix 1,2 + stock. — Ecrire à la revue N° 751 qui transm.

Région Ouest, pleine électrification, vend grand immeuble, emplacement unique, avec fonds radio-ménager-électricité. Matériel important. Chiffre affaires 6.5. Prix global 3 dont 2 comptant. Stock en sus 1.5 avec facilités. — Ecrire à la revue N° 752 qui transm.

A vendre d'urgence après décès affaire exceptionnelle T.S.F., 200 postes en location, atelier bien achalandé. Stock important. BEAU LOGEMENT LIBRE, garage. Facilités de paiement. — Ecrire Vve DURON, 43, route Clermont, AUBUSSON (Creuse).

Vends, raison de santé, fonds radio-électricité, bon emplacement, Paris (20<sup>e</sup> arr.), avec logement. Confort, chauff. cent. Bail 7 ans. Prix 900. — Ecrire à la revue N° 753 qui transm.

## DIVERS

UNE MACHINE A CALCULER POUR LE PRIX D'UN STYLO

Pour 3.700 francs et garantie 3 ans, l'« ADDIATOR », machine à calculer, rendra les mêmes services, assurera la même sécurité de fonctionnement qu'une grosse machine au prix aujourd'hui prohibitif.

Machine simple et sûre, « ADDIATOR » effectue les quatre opérations, permet de faire avec rapidité les calculs les plus importants.

Demandez la notice technique gratuite N° 8 à l'usine, 114, rue Malbec, BORDEAUX (Gironde).

Volé à M. DUCHESNE G., 71, rue Saint-Blaise, PARIS (XX<sup>e</sup>), le 21 avril, un enregistreur sur bande portable, petit modèle à plateaux interchangeables, marque « MEMOREX » N° 109.

Prière aux professionnels auxquels il serait proposé pour achat ou réparation d'aviser l'intéressé. Récompense.

## LE SALON DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION A LA FOIRE DE MARSEILLE

Bien que depuis sa création, il y a 30 ans, la FOIRE INTERNATIONALE, ait toujours organisé un Salon de la RADIO, nous pouvons dire que depuis deux ans cette organisation s'est très développée.

C'est l'an dernier que la RADIO-DIFFUSION FRANÇAISE a occupé dans le Parc où se tient la FOIRE DE MARSEILLE, un bâtiment architectural dénommé Palais des Congrès, pour y faire sa Maison de la Radio, à titre permanent.

Elle a créé dans ce Palais, une magnifique studio, que les techniciens ont dénommé « le plus beau Studio d'Emissions d'Europe ».

Plus de 400 Spectateurs peuvent assister aux émissions publiques dans des conditions de sonorisation absolument parfaites. C'est également dans ce même Parc, et à côté de la Maison de la Radio, que va être édifiée dans quelques mois, la Télévision, avec son mât de 60 mètres.

Les visiteurs de la FOIRE DE MARSEILLE ont donc la possibilité de vivre la vie même d'un studio d'émission, de la Radio, et demain de « Télévision ».

C'est pour cela que la Section de la RADIODIFFUSION et TELEVISION à la FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE, est très certainement la plus importante Exposition de ce genre connue en France, après PARIS. Près de 100 Maisons ou Agents Généraux participent à ce Salon, qui reçoit des visiteurs de tout le Sud-Est de la France et de l'AFRIQUE DU NORD, profondément intéressés par les nouveautés qui y sont présentées chaque année en Septembre.

Nous rappelons que la XXIX<sup>e</sup> FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE a lieu cette année du 12 au 28 Septembre 1953, et que comme ses précédentes elles recevra près d'UN MILLION de Visiteurs-Acheteurs, venus non seulement de France et de l'AFRIQUE DU NORD, mais également des Pays Etrangers.

POUR BIEN ACHETER  
Un FONDS, Une INDUSTRIE  
DE RADIO, D'ÉLECTRICITÉ  
FAITES CONFIANCE AU  
SEUL CABINET SPÉCIALISÉ  
de la profession (PARIS-BANLIEUE)

**G. MITTLER**  
(ANCIEN GROSSISTE)

14, Rue de Naples — PARIS-8<sup>e</sup>  
Téléphone : LABorde 79-46

GRAND CHOIX DE FONDS - TOUS PRIX  
AFFAIRES SÉRIEUSES — BIEN ÉTUDIÉES  
Publi SARP

CLOTURE ÉLECTRIQUE



La Hataigne

VENDUE EXCLUSIVEMENT  
PAR LES ÉLECTRICIENS  
DEPUIS 1945

contrôlée par le centre P.V.C.E.

7, Boul. du Sud-Est, NANTERRE (Seine) - Tél. MAL. 04-13

**ÉLECTRICIENS RURAUX !**

de nouveaux débouchés s'offrent à vous par la subdivision des prairies  
**installez des clôtures électriques**

En devenant notre agent exclusif dans votre région vous ferez des affaires en morte saison  
**NOUS SOUTIENDRONS VOS EFFORTS PAR UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ  
À VOTRE INTENTION DANS LE JOURNAL LOCAL**

Publi SARP

Le Gérant de la Publication - G. DUFOUR  
Imprimerie de Montmartre - LOGIER & Cie  
4, Pl. J.-B.-Clément, Paris

# Jouez Gagnant !

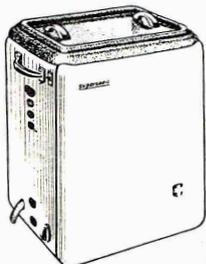
CHOISISSEZ UN MATÉRIEL DE CLASSE INTERNATIONALE :



LA  
SENSATIONNELLE  
MACHINE A LAVER  
**Supersonic**

Enfin, une machine à laver à ondes soniques qui émerveille les spécialistes et révolutionne la vie des ménagères. Elle seule n'utilise pas le linge. Elle chauffe, fait bouillir son eau, lave en 15 minutes 3 à 6 kilos de linge sec, rince, essore. Branchement sur simple prise de courant. Consommation insignifiante.

Modèle A 6 :  
6 kilos de linge sec.  
Modèle B 3 :  
3 kilos de linge sec.

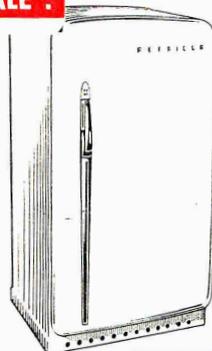


**Refrigor**

TECHNIQUE SUISSE  
DE PRECISION

présente sa nouvelle gamme d'appareils à absorption. Ce bloc hermétique à absorption fonctionne sans bruit, sans usure et sans panne. Nombreux cubes de glace - Capacité : de 35 à 120 dm<sup>3</sup>.

GARANTIE SPÉCIALE DE 5 ANS



**C<sup>IE</sup> FRANCO-SUISSE**

S. A. CAPITAL 226 650.000 FRANCS  
ROYAL C<sup>O</sup> S. A. ZURICH

16, rue La Boétie, PARIS 8<sup>e</sup> - Tél. ANJ. + 89-35

USINES A ZURICH, PARIS, LONDRES, BRUXELLES, BARCELONE, MILAN, CAP TOWN, RIO DE JANEIRO



cordon prolongateur  
**CORDEX**

A toute épreuve  
pour tous usages  
fabrication

**THOMSON**

C<sup>O</sup> F<sup>ILS</sup> THOMSON-HOUSTON

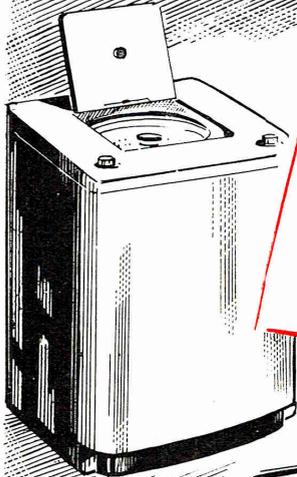
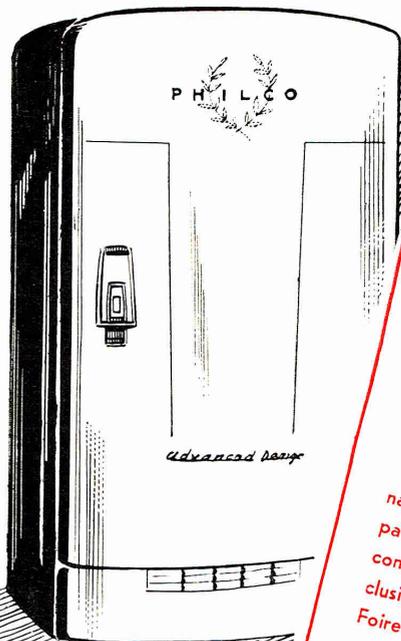
Département Fils et Câbles

73, AVENUE SIMON-BOLIVAR, PARIS-19<sup>e</sup> - TÉL. BOL. 90-62



un seul bloc  
caoutchouc

**CORDEX**



# PHILCO

LA GRANDE MARQUE AMÉRICAINE

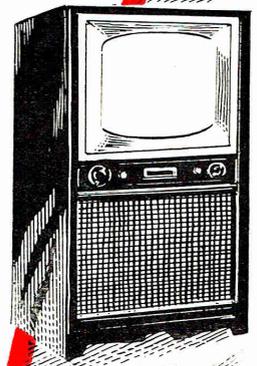


Considéré à juste titre comme le meilleur dans le monde, présente à la Foire de Paris le sommet de la qualité américaine 1953.

Aux ARTS MENAGERS, 1.300.000 personnes, venant de tous les coins de France, ont été émerveillées par les perfectionnements exclusifs PHILCO : grand congélateur horizontal, dairy-bar, et de nombreuses exclusivités PHILCO que vous admirerez vous-mêmes à la Foire de Paris, Terrasse G, Hall 76, Stand 6792.

On pourra y voir, en outre, le seul réfrigérateur à fonctionnement RIGOREUSEMENT AUTOMATIQUE, sans aucune intervention manuelle ni pendule d'aucune sorte.

Quelques postes de Concessionnaires départementaux restant encore à pourvoir, Messieurs les Professionnels ont donc le plus grand intérêt à se mettre en rapport avec FRAMICO, 72, rue Marceau, à MONTREUIL-SOUS-BOIS.



**DISTRIBUTEUR POUR LA FRANCE**

# FRAMICO

FILIALE DE CRISTAL GRANDIN S A AU CAPITAL DE 100 MILLIONS  
66-72, RUE MARCEAU - MONTREUIL - Tél. AVR. 19-90 - 5 lignes.

Publi-SAF.P